

PSYCHEX-ROMANDIE 2002

L'association PSYCHEX intervient en faveur des personnes qui sont internées contre leur volonté dans des établissements psychiatriques. Elle a pour objet de les informer de leurs droits, de les assister et de les représenter. Elle les assiste également pour se défendre contre les traitements forcés. Enfin, elle conseille les personnes qui s'interrogent sur le statut et les droits des individus souffrant de troubles psychiques.

Durant 2002, la permanence téléphonique de PSYCHEX-ROMANDIE (022.310.60.60) a reçu 400 appels concernant 99 personnes dont 75 étaient hospitalisées.

Les personnes qui s'adressent à PSYCHEX considèrent leur internement comme injuste car elles sont enfermées contre leur volonté et qu'elles n'en voient pas la nécessité. Elles sont hospitalisées contre leur volonté, enfermées dans des cellules d'isolement. Les plus opposantes sont soumises à une médication forcée. En l'absence d'adhésion volontaire du patient, les thérapies entreprises perdent leur caractère d'efficacité. De plus, ces mesures inhumaines donnent lieu à de profonds traumatismes.

Les conditions préalables d'un placement en vue d'une privation de liberté à des fins d'assistance doivent être vérifiées par une autorité judiciaire.

En ce qui concerne le traitement, la loi reconnaît que c'est la volonté du patient qui doit être décisive. Pourtant, les autorités médicales et judiciaires en place, persistent à vouloir imposer un traitement continu dit d'entretien. Ils soumettent les patients à des programmes de thérapie qui prévoient bien entendu l'administration de médicaments et la mise en place d'une structure ambulatoire quotidienne de prise de soins de jour pour s'assurer que les médicaments sont pris régulièrement. Ils préconisent même l'administration de médicaments "dépôt" dont l'effet perdure sur plusieurs jours afin de s'assurer que le patient

restera toujours sous médication entre deux consultations.

En raison de l'apparition et de la persistance d'effets secondaires très pénalisants (p.e : dyskinésie tardive), le traitement forcé sera encore plus mal vécu que la privation de liberté par la plupart des internés. Un traitement uniquement médicamenteux n'est pas justifiable. Il existe des méthodes alternatives de traitement, malheureusement les praticiens y recourent trop rarement

Faute de temps et de moyens financiers, PSYCHEX ne dispose pas d'une évaluation lui permettant d'analyser le résultat de son travail. L'écho positif des clients montre qu'ils sont très satisfaits et contents de se retrouver libres. Souvent, ils appellent pour remercier du travail effectué. Les critiques proviennent de personnes extérieures qui reprochent à PSYCHEX " de vouloir gagner de l'argent sur le dos des pauvres gens".

PSYCHEX est une association sans but lucratif et son intervention est gratuite. Dans environ 20% des cas PSYCHEX arrive par elle-même à répondre aux demandes de liberté.

Quand le cas doit se poursuivre devant le tribunal, PSYCHEX contacte un avocat qui travaille à un tarif relativement favorable. Les personnes sans ressources suffisantes bénéficient de l'assistance juridique, les coûts de la procédure sont alors pris en charge par l'Etat.

Afin de pouvoir continuer de lutter en faveur du respect des libertés individuelles dans le domaine sensible de la psychiatrie, nous avons besoin de votre soutien et nous vous en remercions.

Comment joindre PSYCHEX

Les appels sont reçus du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 au 022 / 310 60 60. En l'absence de réponse, un message peut être laissé sur le répondeur téléphonique.

Me. Ghislaine de Marsano

Vereinsrechnung 2002

Bilanz

	2001		2002	
	Soll	Haben	Soll	Haben
PC-Konto	17452.20		8299.70	
Büromobiliar	3000.--		2000.--	
Transitorische Passiven		25006.30		16351.20
Gewinn- und Verlustvortrag		54053.35	4554.10	
Verlust	<u>58607.45</u>		<u>1497.40</u>	
	79059.65	79059.65	16351.20	16351.20

Erfolgsrechnung

	2001		2002	
	Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag
Sekretärenlohn	31000.--		28500.--	
übrige Löhne	118082.50		84229.80	
Sozialleistungen	38198.35		20619.--	
Porti	2648.85		1799.95	
Telefon/Fax	7035.30		8182.95	
Büromaterial, Kopien	1870.35		1113.05	
Druckkosten/Werbung	1942.10		918.75	
Abschreibungen	1000.--		1000.--	
Übriger Aufwand	5727.40		1647.--	
Spenden, übrige Einnahmen		33156.40		38598.30
IV-Subventionen		112741.--		105914.80
MIGROS Kulturprozent		3000.--		2000.--
Verlust		<u>148897.40</u>		<u>146513.10</u>
	207504.85	207504.85	148010.50	148010.50

Vereinsvorstand

Dr. med. Barthold Bierens de Haan
 Guido Ehrlar, Rechtsanwalt
 Dr. med. Karl Ericsson
 Peter Lehmann, dipl. Pädagoge und Buchautor
 Dr. med. Lars Martensson
 Dr. h.c. Mariella Mehr, Schriftstellerin
 Dr. Peter Rippmann, Journalist
 Dr. med. Marc Rufer
 Edmund Schönenberger, Rechtsanwalt

Vereinssekretäre

Kurt Mäder, Rechtsanwalt
 Martin Schnyder, Rechtsanwalt